



# Pacte PLP : arme de destruction massive de nos LP et de nos métiers

mercredi 30 août 2023, par [CGT educ'action](#)

## LIBÉRALISATION RAMPANTE

La revalorisation « socle » s'applique à tous les échelons et se fait par le biais de la revalorisation de la prime ISOE (environ 92€ net par mois). Celle-ci ne rattrape pas l'inflation de ces derniers mois et correspond donc, in fine, à une perte de pouvoir d'achat qui s'additionne à celle des années précédentes...

Pour compenser, le personnel est renvoyé à travers le Pacte, sous l'autorité du chef d'établissement, à l'augmentation de son temps de travail pour "perdre moins".

De plus, en lycée professionnel, le Pacte constitue le bras armé de la réforme. Les conséquences sur le statut et les conditions de travail seront désastreuses.

**Mener le combat pour refuser le Pacte c'est, pour l'heure, le meilleur moyen de s'opposer à la réforme Macron des LP !**

*Lire ici l'intégralité de notre 4 pages spécifique :*



## PACTE PLP ARME DE DESTRUCTION MASSIVE DE NOS LP ET DE NOS MÉTIERS

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUTES LES PERSONNES DE L'ÉDUCATION NATIONALE



### UNE LIBÉRALISATION RAMPANTE

La revalorisation « sociale » s'applique à tous les échelons et se fait par le biais de la revalorisation de la prime ISDE (environ 52€ net par mois). Celle-ci ne rattrape pas l'inflation de ces derniers mois et correspond donc, in fine, à une perte de pouvoir d'achat qui s'ajoute à celle des années précédentes... Pour compenser, le personnel est renvoyé à travers le Pacte, sous l'autorité du CE, à l'augmentation de son temps de travail pour « perdre moins ». De plus, en lycée professionnel, le Pacte constitue le bras armé de la réforme. Les conséquences sur le statut et les conditions de travail seront désastreuses. **Mener le combat pour refuser le Pacte c'est, pour l'heure, le meilleur moyen de s'opposer à la réforme Macron des LP!**

### QUI EST CONCERNÉ ?

Les PLP, les CPE et les PSEYEN, titulaires ou non, y compris les personnels sans élèves, à temps partiel, quelle que soit la cycle d'exercice, sur la base de volontariat, pour une durée d'une année scolaire. **Pas de volontaires, pas de Pacte !**

### IMPRÉPARATION ET PAS DE CHARGE

La note de service publiée très tardivement (27 juillet) précise les conditions d'exercice et d'attribution des missions du Pacte dans l'enseignement public. Actant, on ne sait comment, que les PLP ont beaucoup de temps libre, le Pacte peut se composer pour eux et elles, au maximum de 6 missions. Elle fixe le calendrier des signatures à la mi-octobre. Elle donne la priorité aux missions de remplacement dans le 20 degré. Elle autorise même la fragmentation des missions hors « RCD ». Elle renforce le pouvoir des CE sur les personnels. Aucun doute, la pression managériale sera à son comble.

### UN CONTRÔLE STRICT

Pour toutes les missions annuelles forfaitaires, le la pacte doit rendre des comptes sous forme d'un bilan d'activité. C'est également le cas pour certaines missions de 20h. D'autre part, pour les parts fonctionnelles sur des missions horaires, en contrepartie de la facilité d'un paiement mensuel automatique, un renforcement de contrôle interne est indispensable pour pouvoir s'assurer de l'effectivité des heures réalisées. Il est ainsi demandé « aux chefs d'établissement de conserver des éléments justifiant de la bonne réalisation des heures par chacun des agents » (extraction produite par exemple, mail...). Par conséquent la possibilité de se retrouver dans des situations de **trappes** est réelle. « Les recteurs doivent en outre arriver sur plusieurs établissements de leur académie pour s'assurer que les heures payées en parts fonctionnelles ont bien été réalisées. »

LE PACTE  
C'EST...

- 1 JUSQU'À 6 MISSIONS (18h RCD + CANTINE) + 2 UNITÉS FONCTIONNELLES (IL EST DÉJÀ DÉCOMPTÉ SÉRIEUSEMENT...)
- 2 UNE MISSION + 7250€ EN PRIME
- 3 NOUVELLE PART FONCTIONNELLE DE 1 100€ VERSÉE SUR 9 MOIS
- 4 UNE LETTRE DE MISSION CONTRACTUELLE
- 5 UN CONTRÔLE STRICT DES MISSIONS EFFECTUÉES

